

ECOLES DU SIVOS

Soulitré/Nuillé Le Jalais/Ardenay sur Mérisse

École maternelle Michel Colucci
8 Grande Rue
72370 Soulitré
Tél : 02 43 89 82 10
ce.0720319f@ac-nantes.fr

Ecole primaire de Nuillé Le Jalais
6 rue du Rougerai
72370 NUILLE LE JALAIS
Tél : 02 43 89 87 98
e.0720267z@ac-nantes.fr

Ecole primaire d'Ardenay sur Merize
2 rue Pont de Pierre
72370 ARDENAY SUR MERIZE
Tél : 02 43 89 63 97
ce.0720502e@ac-nantes.fr

PROCÈS VERBAL DU 1^{er} CONSEIL D'ÉCOLE 2024/2025

Le Conseil d'École s'est réuni le mardi 5 novembre 2024, dans la salle des fêtes de Soulitré.

Le Conseil d'École a débuté à 18h30.

Etaient présents :

Mesdames Langlais, Vaussourd, Gendre, Bourgeois, Lebourdais et Messieurs Pohin et Hawes, Enseignants.
Monsieur Ledru (Maire de Soulitré), Madame Ozan (Mairesse de Nuillé le Jalais, Présidente du SIVOS),
Madame Rapicault (Adjointe en mairie de Soulitré, Vice-présidente du SIVOS), Monsieur Pigné (Maire d'Ardenay sur Mérisse) Mme Bruneau (Conseillère à Nuillé), Mme Siegwald (Conseillère d'Ardenay)

Mesdames Poirier, Querville, Froger, Droit-Schatteman, Harriche, Dangeard, Becue, Gélou, Mercier : Représentants

de parents d'élèves

Excusé(e)s : Mesdames Souty et Launay (ATSEMs)

L'ORDRE DU JOUR :

I. VOTE DE LA FUSION DES 3 CONSEILS D'ÉCOLE EN UN SEUL POUR LE RPI :

Les membres des conseils d'école de chaque école ont procédé au vote pour décider de la fusion des 3 conseils en un seul conseil pour l'ensemble du RPI de Soulitré/Nuillé Le Jalais/ Ardenay.

Pour chaque école, la fusion a été approuvée à l'unanimité en votant à main levée.

II. VOTE DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ÉCOLES :

Les règlements intérieurs de chaque école ont été relus au préalable.

Après discussions et contact téléphonique avec Mme L'Inspectrice pendant le conseil d'école, les changements de

-Pour le règlement de Soulitré :

- Dans la partie « **ORGANISATION du TEMPS SCOLAIRE et HORAIRES** » :

« *l'enfant sera automatiquement redirigé vers l'accueil périscolaire (Maison pour Tous) et ce même si l'enfant n'a pas été inscrit au préalable auprès des services périscolaires.*

L'accueil exceptionnel de l'enfant fera l'objet d'une facturation aux parents par la Communauté de commune du Gesnois Bilurien en charge de l'accueil périscolaire. Les montants appliqués seront ceux des tarifs horaires assortis d'éventuelles pénalités conformément au règlement intérieur de l'accueil périscolaire de la Communauté de commune du Gesnois Bilurien. » est remplacé par :

« les enseignants devront d'abord prendre contact avec toutes les personnes autorisées à récupérer l'élève. En cas d'échec, les enseignants prendront contact avec les élus et/ou la Gendarmerie. La liste des inscrits à l'accueil périscolaire sera fournie à l'école au plus tard le vendredi de la semaine précédente par le service enfance jeunesse.»

- Dans la partie « **USAGE des LOCAUX** » :

« *Les sanitaires sont nettoyés tous les jours. Les locaux scolaires sont balayés tous les jours et lavés à la serpillère une fois par semaine.* » est remplacé par :

« Les sanitaires sont nettoyés tous les jours. Les salles de classes sont balayées tous les jours et lavées à la serpillère 2 fois par semaine. Les autres locaux sont nettoyés en fonction des plannings des agents. Un lavage hebdomadaire minimum est requis. »

- Dans la partie « **SERVICES ET ANNEXES** » :

« *Horaires : 7H30 à 9H00 16H15 à 18H45* » est remplacé par :

« Horaires : 7H30 à 9H00 16H20 à 18H45 »

-Pour le règlement de Nuillé Le Jalais :

- Dans la partie « **Accueil d'urgence** » :

« Dans le cas où l'enfant n'est pas autorisé à quitter seul l'établissement et en cas de retard ou d'absence du représentant légal à la fin du temps scolaire (préciser l'horaire) l'enfant sera automatiquement redirigé vers l'accueil périscolaire (ou TAP, puis accueil périscolaire) et ce même si l'enfant n'a pas été inscrit au préalable auprès des services périscolaires.

L'accueil exceptionnel de l'enfant fera l'objet d'une facturation aux parents par la Communauté de commune du Gesnois Bilurien en charge de l'accueil périscolaire. Les montants appliqués seront ceux des tarifs horaires assortis d'éventuelles pénalités conformément au règlement intérieur de l'accueil périscolaire de la Communauté de commune du Gesnois Bilurien. » *est remplacé par :*

« les enseignants devront d'abord prendre contact avec toutes les personnes autorisées à récupérer l'élève. En cas d'échec, les enseignants prendront contact avec les élus et/ou la Gendarmerie. La liste des inscrits à l'accueil périscolaire sera fournie à l'école au plus tard le vendredi de la semaine précédente par le service enfance jeunesse. »

- Dans la partie « **Usage des locaux** » :

« *Les sanitaires sont nettoyés tous les jours. Les locaux scolaires sont balayés tous les jours et lavés à la serpillière une fois par semaine. Cependant, le nettoyage et la désinfection des locaux peuvent être renforcés en cas de protocole sanitaire spécifique à suivre.* » est remplacé par :

« Les sanitaires sont nettoyés tous les jours. Les salles de classes sont balayées 2 fois / semaine et lavées à la serpillière 1 fois par semaine. »

- Dans la partie « *** Accueil périscolaire La Maison Pour Tous à Ardenay sur Mérisse** » :

« *Horaires : de 7H30 à 9H00 et de 16H15 à 18H45* » est remplacé par :

« Horaires : 7H30 à 9H00 16H20 à 18H45 »

-Pour le règlement d'Ardenay sur Mérisse:

- Dans la partie « **Accueil d'urgence** » :

« Dans le cas où l'enfant n'est pas autorisé à quitter seul l'établissement et en cas de retard ou d'absence du représentant légal à la fin du temps scolaire (16h20 ou 17h05 en cas d'APC) l'enfant sera automatiquement redirigé vers l'accueil périscolaire et ce même si l'enfant n'a pas été inscrit au préalable auprès des services périscolaires. *L'accueil exceptionnel de l'enfant fera l'objet d'une facturation aux parents par la Communauté de commune du Gesnois Bilurien en charge de l'accueil périscolaire. Les montants appliqués seront ceux des tarifs horaires assortis d'éventuelles pénalités conformément au règlement intérieur de l'accueil périscolaire de la Communauté de commune du Gesnois Bilurien.* » est remplacé par :

« Dans le cas d'un accueil d'urgence, les enseignants devront d'abord prendre contact avec toutes les personnes autorisées à récupérer l'élève.

Si le parent le souhaite, l'accueil périscolaire situé à Ardenay pourra prendre l'enfant uniquement s'il est inscrit initialement et s'il reste de la place. Dans ce cas, le parent devra lui-même appeler la Maison pour Tous.

En cas d'échec de communication avec un responsable, les enseignants prendront contact avec les élus et/ou la Gendarmerie. La liste des inscrits à l'accueil périscolaire sera fournie à l'école au plus tard le vendredi de la semaine précédente par le service enfance jeunesse. »

- Dans la partie « **Usages et Locaux** » :

« *Les 2 classes sont nettoyées le Mercredi et le Vendredi. Cependant, le nettoyage et la désinfection des locaux peuvent être renforcés en cas de protocole sanitaire spécifique à suivre.* » est remplacé par :

« Les sanitaires sont nettoyés tous les jours. Les salles de classes sont balayées 2 fois / semaine et lavées à la serpillière 1 fois par semaine. »

Les 3 règlements intérieurs ont été votés à l'unanimité.

III. LE BILAN DE LA RENTRÉE : EFFECTIFS, REPARTITIONS :

L'école compte 156 élèves ainsi répartis :

Enseignant :	Niveau	Effectif	Total
--------------	--------	----------	-------

Hawes Sébastien	PS+MS	15+7	22
Gendre Patricia	MS+GS	6 + 15	21
Langlais Barbara	GS + CP	8 + 18	26
Vaussourd Florence	CE1	21 puis 22 en janv25	21 puis 22 en janv25
Pohin Guillaume	CE2	22	22
Bourgeois Nathalie	CM1	19	19
Lebourdais Agnès	CM2	25	25
		Total	156 (157en janv)

Prévisions 2024-2025 : 22 PS (dont 4 de Surfonds ne sachant pas quelle école sera choisie par ces familles) pour le moment prévus pour la rentrée de septembre 2025.

IV. BILAN DES ÉVALUATIONS NATIONALES DU CP au CM2 :

CP :

Bons résultats dans l'ensemble (au-dessus de la moyenne de la circonscription)

Points à améliorer : Reconnaître les lettres dans les 3 écritures (vu tardivement en fin de GS), placer un nombre sur une ligne graduée.

CE1 :

Bons résultats dans l'ensemble (au-dessus de la moyenne de la circonscription)

Points à améliorer : Lecture à voix haute de mots et de textes (s'entraîner à lire le plus rapidement possible), additionner.

CE2 :

Bons résultats dans l'ensemble (au-dessus de la moyenne de la circonscription)

Points à améliorer : Lecture / compréhension, situer un nombre sur une ligne graduée.

CM1:

FRANÇAIS /MATHS : Au-dessus des résultats de la circonscription sauf pour les classes de mots, les synonymes, le lecture à voix haute, le calcul mental.

CM2 :

FRANÇAIS /MATHS : Au-dessus des résultats de la circonscription sauf les accords sujet-verbe, la compréhension d'un texte lu seul, la lecture à voix haute, le calcul mental, les opérations.

V : LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE : EXERCICES INCENDIES, EXERCICES P.P.M.S

Soufflé :

Exercices incendie : Il a eu lieu le 13 septembre sur le site de l'école verte. Tout s'est bien passé. Tout le monde est prévenu cette première fois. Pour l'école bleue, il a eu lieu le 27 septembre. Tout a fonctionné correctement. Rien à signaler.

Exercice PPMS Attentat/Intrusion avec confinement :

Les PPMS ont été mis à jour et vous sont présentés ce jour.

Les exercices PPMS intrusion se sont déroulés sous forme de jeu du chat et des souris, le 18 octobre 2024 à 11h20.

Les enfants se sont bien comportés et ont attendu pendant 5 à 10 minutes silencieusement. Réflexion sur le diagnostic de l'école bleue, demande de l'avis de la gendarmerie pour cette remise à jour cette année.

Nuillé le Jalais :

Exercice incendie : Il a eu lieu le mardi 15 octobre. Les élèves n'ont pas été prévenus. Tout s'est très bien , les élèves ont réagi très rapidement.

Exercices PPMS Attentat/Intrusion avec confinement : Dates non fixées pour le moment car en attente du changement de l'équipement du dispositif d'alarme "MyKeeper" (évolution du dispositif).

Ardenay sur Mérisse :

Exercice incendie : exercice incendie le 04-10 : évacuation très rapide et dans le calme

Exercice PPMS Attentat/Intrusion avec confinement : mise à jour des PPMS, diagnostic de sécurité revu en janvier 2024 avec la gendarmerie et la mairie : tous les points bloquants ont été réglés : films occultants, communication entre les 2 classes, verrou entre la cantine et le hall (...) l'exercice Attentat-intrusion sera fait avant le 15 nov 2024, et les risques majeurs en janvier 2025.

VI. LES FINANCES DES ECOLES

Coopératives scolaires

Soullitré :	Nuillé le Jalais	Ardenay sur Mérisse
Dépenses : 11000€02 Recettes : 8751,94€ Subventions:600 (fresques) +700€ Mairie+ 1220€ADAGE (Fresques)+ 380€ NASA+ 150€ OCCE (Fresque) +261€(participation famille) Fin Août 2024 : 1584,27€ Actuellement sur le compte :2759,28€ (avec versement des photos et chocolats) Total des charges éducatives prévi- sionnelles sur 2023/2024: 3310€	Compte Rendu Financier 2023-2024 Total de charges : 46 681, 25 € Total des produits : 48 749, 61 € Subventions au séjour ski -des mairies Nuillé / Soullitré / Ardenay/Surfonds : 7793, 08 € -de LA NASA : 7200 € Résultat de l'année : 2068, 36 € Solde au 31 août : 4167, 89 € Actuellement sur le compte : 3862, 89 €	Dépenses : 3 477,52 € Recettes : 2 967,67 € Subventions: 500€ Mairie+ 500€ NASA 345€(familles) Fin Août 2023 : 1351,66€ Actuellement sur le compte : 976,61 €, car le musée du mois de juillet a été réglé en septembre. En attente : versements des chocolats, des photos et des participations des familles,

La coopérative reste facultative, le montant de 13 euros est donné à titre indicatif, mais il a été noté que nous pourrions indiquer aux familles qui le désirent qu'elles pouvaient donner davantage.

Budget SIVOS pour 2025 :

Mme Ozan explique les difficultés financières du SIVOS et que le coût par élève est de 1064€, ce coût ne peut plus être augmenté. Le SIVOS réduit donc ses dépenses de la manière suivante :

- La piscine sera réservée au cycle 2 pour 3 ou 2 classes.
- Budget fournitures par enfant : 25€ au lieu de 28€
- Quotas de papiers et photocopies à partir de cette année scolaire.
- Réductions d'emploi du temps des ATSEMs

M.HAWES explique que le coût des fournitures augmentent mais qu'on demande de réduire le budget de ces fournitures. M.PIGNE répond qu'il faut faire des choix et que ces difficultés sont aussi valables pour les municipalités.

VII. Emploi du temps des ATSEMs:

La diminution de charges implique une diminution du temps de travail des Atsems : temps d'échange avec les titulaires, base de travail : équité entre les agents et les sites. Comparaison des tâches entre les sites.

Baisse de moins de 10% du temps de travail mais demande d'avis au Comité Social Territorial (CST), réponse fin novembre.

Journée de pré-rentrée, règlementairement l'obligation est à 1 journée (8h00).

Les Atsem disposent de plus d'une journée, mais le nombre d'heure n'est pas le même pour l'ensemble des agents (entre 16h, 22h ou 22h30).

Le conseil syndical propose de revenir au cadre règlementaire et de passer à 1 journée de pré-rentrée pour les ATSEM.

Journée de solidarité : Le conseil syndical s'est rendu compte que cette journée n'était pas effectuée. Il faut remédier à ce point.

Le conseil syndical propose que cette journée de solidarité soit effectuée sur la journée obligatoire de pré-rentrée pour les ATSEM et que pour les agents non ATSEM ce temps soit lissé sur l'année, lors de besoin de remplacement par exemple.

Horaire de début de prise de poste : A ce jour, deux agents commencent une journée plus tôt (5min), par rapport aux autres jours de la semaine.

Le conseil syndical propose d'aligner l'heure de début sur toute la semaine, ce qui entraîne une diminution de 5min par semaine.

Temps de préparation scolaire : Le temps de préparation doit être effectué sur le temps scolaire. Ce temps n'est pas identique sur chaque classe.

Le conseil syndical propose de supprimer le temps de préparation scolaire qui est prévu sur du temps non scolaire.

Temps d'entretien :

Les fréquences de nettoyage sont plus importantes pour Soultré, notamment pour le balayage de la classe (4x par semaine).

Nous maintenons cette fréquence de nettoyage.

En revanche, nous revoyons certains points pour harmoniser entre les sites (Soultré, Nuillé, Ardenay).

Ainsi, le conseil syndical propose que les temps de nettoyage (balayage classe, nettoyage bureau) soient identiques sur les trois écoles.

A titre d'exemples sur d'autres sites :

Ardenay sur Mérisse : nettoyage des sanitaires passage à 15 minutes au lieu de 20 minutes pour aligner sur le même temps que les autres sites.

Nettoyage des bureaux, passage à 10 minutes au lieu de 15 minutes par classes pour aligner sur le même temps que les autres sites.

Lavage de la classe de Nuillé passage de 10 minutes à 15 minutes pour aligner sur le même temps que les autres sites

Concernant les vacances scolaires :

Le conseil syndical propose les modifications suivantes :

- Entretien petites vacances, exemple par agents :

Nuillé le Jalais :

Nombre d'heures actuels 30h – passage à 28h à compter du 1er janvier 2025 (3,5 journées (1 journée de 8 heures par salle de classes/groupe de pièces (Classe Barbara, Classe Guillaume, Classe Florence) + 4 heures pour la salle informatique))

Soultré :

Nombre d'heures actuels 22h30 -passage à 24h à compter du 1er janvier 2025 (3 journées (1 journée de 8 heures par salle de classes/groupe de pièces = 8h pour la classe - 8h pour salle motricité - 8h pour autres pièces regroupées : espace lavabo - mezzanine...))

Nombre d'heures actuels 26h15 – passage à 24h à compter du 1er janvier 2025 (3 journées (1 journée de 8 heures par salle de classes/groupe de pièces = 8h pour la classe - 8h pour salle motricité - 8h pour autres pièces regroupées : espace lavabo - dortoir...))

Ardenay:

Nombre d'heures actuels 18h – passage à 20h (2 journées (1 journée de 8 heures par salle de classes/groupe de pièces (classe Nathalie - Classe Agnès) + 4 heures pour la salle info)).

Cette harmonisation tient compte des particularités de chaque sites (grandeur, configuration, particularités des petits, des plus grands...).

- Entretien grandes vacances, exemple par agents :

Nuillé le Jalais :

Nombre d'heures actuels 47h – passage à 36h à compter du 1er janvier 2025 (4,5 journée (4 journées de 8 heures + 4 heures pour la salle informatique)) = idem petites vacances + 8h.

Soultré :

Nombre d'heures actuels 35h – passage à 40h à compter du 1er janvier 2025 (5 journées de 8 heures), pour tenir compte notamment de la désinfection des jouets = idem petites vacances + 16h

Nombre d'heures actuels 30h – passage à 40h à compter du 1er janvier 2025 (5 journées de 8 heures), pour tenir compte notamment de la désinfection des jouets = idem petites vacances + 16h

Ardenay:

Nombre d'heures actuels 22h – passage à 28h à compter du 1er janvier 2025 (3 journées de 8 heures + 4 heures pour la salle informatique) = idem petites vacances + 8h

Le conseil syndical propose d'ajouter une journée, par rapport aux petites vacances scolaires, pour les sites de Nuillé et Ardenay et 2 journées pour le site de Soultré pour tenir compte des particularités des petits.

Ces choix difficiles sont malheureusement nécessaires pour maintenir nos équipes et la qualité de service et d'encadrement auprès des enfants du SIVOS.

VIII. POINT SUR LE MATERIEL / AMENAGEMENT DES ECOLES .

Souliotr  :

Demande d'augmenter le chauffage sur le site de l' cole verte (17 Grande Rue)

RAS

Nuill  le Jalais : point chauffage au retour des vacances (10 degr s lundi matin) classe de Mme LANGLAIS.

Ardenay sur M rize : ras

VI : OPERATIONS/PROJETS, SORTIES

• OPERATIONS/PROJETS :

Pour les  coles :

– Photographie scolaire: les photos seront distribu es avant les vacances de No l – on attend le retour de satisfaction des parents en ce qui concerne cette nouvelle photographie.

– Op ration chocolats : livraison de chocolats avant No l :

Demande des mairies : d poser des catalogues en mairie pour les proposer aux habitants des communes. Proposition des parents : profiter de l'application "IntraMuros" pour diffuser les actions men es par/pour les  coles.

Amicale des parents (NASA) :

Assembl e G n rale de la NASA a eu lieu le jeudi 10 octobre 2024.

Composition du nouveau bureau : Pr sidente Marie Am lie GAUDU et Vice-pr sident Romain BESNARD, Secr taires Kelly TROTTIER et Aur lie ROUSSEAU (adjointe), Tr soriers R mi ALIX et Fabien LETARD (adjoint),

Animations/actions pr vues : March  de No l **samedi 7 /12** (32 exposants), un loto, le carnaval et la kermesse. Cette ann e encore, la NASA participera financ i rement   la formation aux « gestes qui sauvent » pour les classes de CE1 au CM2.

La NASA soutient le projet de l' cole d'Ardenay (s jour   Paris) et attend les projet des  coles de Souliotr  et Nuill .

• SORTIES/PROJETS :

Souliotr 

-Structure d'escalade en septembre sur  cole verte pendant 3 semaines

-Structure minigym sera install e en mai

-Semaine de la maternelle : « La semaine de la maternelle a 10 ans... F tons-la tous ensemble!

» le J28/V29 novembre 24

-Spectacle de No l   l'espace du Narais   Saint Mars la Bri re « Le No l du petit lion » de la compagnie Petit Th  trum Popularem le 10 d cembre

-Piscine avec les GS du 10 d cembre au 18 mars tous les mardis matins.

-Carnaval des 3  coles le jeudi 6 MARS 2025

-Soir e chorale en Mai 2025

-En juin sortie en pr vision

Nuill  le Jalais

Activit s sportives

*Piscine

P riode 1 les jeudis matin du 12/09 au 05/12/2024 : les classes de GS/CP et CE1.

P riode 2 les mardis matin du 10/12/25 au 11/03/2025 : la classe de CE2 (avec les GS de Souliotr ).

*Avec l'USEP, les  l ves pratiqueront (sur 5 p riodes) :

P1 : Golf (CE2)

P3 : cirque

P5 : escrime

P2 : malle handisport

P4 : Kinball

Projets li s au th me de l'ann e "Un monde fantastique"

*Projet musique sur l'ann e scolaire avec Jos  Murillo de l' cole de musique intercommunale situ e   Bouloire.

Intervention tous les jeudis après-midi (45 min /classe). L'année se terminera par un concert accompagné de musiciens professionnels (en mai ou juin).

- *Spectacle de Noël avec Sylvain Janiak de la Cie Planète Mômes « Brunor et le prince endormi » le 14 janvier 25
- *Participation au projet scientifique 'Les Petits scientonautes' qui comprend l'accueil de l'outil pédagogique Méli-Mél'eau dans l'établissement et la réalisation par les élèves d'une création originale.

Ardenay sur Mérisse

- Séjour de deux jours à Paris (info parents le 19 déc) prévu le 19 et 20 juin 2025 sur le thème de cette année avec la ligue de l'enseignement. 40€ donnés par élève (mairie) et 100€ par la NASA. Opérations à venir pour collecter des fonds.
- Spectacle « Océan de légende » prévu le 14-01-25
- Formation secouristes offert par la NASA (dates à fixer)
- 6 Séances de handball (M Girard) prévues en juin avec une rencontre
- Intervention musicien (saxo et clarinette), intervention sportif (ultimate)
- Inscription au - concours dessin thème La paix.
- Petit scientonautes : en attente
- Projet d'enregistrement de lecture à voix haute par les CM2 pour les élèves plus jeunes du Sivos.
- Echange CM2 et 6° : journée anglaise en fin d'année

VII : QUESTIONS DIVERSES DES RPE:

- Car scolaire :

- Comment les parents peuvent-ils joindre l'agent en charge de la surveillance du car ?
- Cet agent dispose-t-elle des contacts des parents d'élèves ?

Mme OZAN : Les parents ne peuvent pas joindre directement l'agent en charge de la surveillance du car.

Ils peuvent cependant contacter le secrétariat du SIVOS. Si un parent est en retard et que son enfant est aussi non inscrit en périscolaire, il sera laissé sur le parking de la périscolaire.

- Point de situation sur les actions Sauvons la Périscolaire :

- Etat des lieux des actions menées
- Prochaine action : rassemblement des familles au prochain conseil communautaire (publication klassly)
- Attention, les RPE identifient des risques en lien avec cette situation : des familles évoquent d'inscrire leurs enfants dans le privé, hors ComCom, avec le risque de fermeture de classes et de déménagement de familles + perte d'attractivité de nos villages.

M. PIGNE (ComCom Gesnois Bilurien – 22 communes pour 18 sites de garde d'enfants) : GROUPE DE TRAVAIL qui étudie la situation ...pour arranger le système de garde. Limite du nombre de places (42 maxi). En attente d'une réponse de la PMI pour utiliser l'étage de la périscolaire afin d'y installer des enfants (10) de plus de 6 ans.

- Ecole d'Ardenay :

- Besoin de précisions concernant l'utilisation des toilettes à l'école d'Ardenay.
- Est-il envisageable de prévoir de la végétation pour faire de l'ombre dans la cour d'Ardenay ?
- Cantine d'Ardenay : sur quels critères a été sélectionné le prestataire ? Quelques retours des élèves arrivés en CM1. Avoir des éléments pour pouvoir répondre aux parents.

Mme LEBOURDAIS : Un seul wc filles à disposition qui semble suffisant pendant la récréation : un point sera fait avec les élèves pour connaître les problèmes plus précisément.

M. PIGNE : Ombre difficile à envisager ... mais à étudier. (exemple de l'école de St Célérin)

Mme SIEGWALD : Prestataire Scolarest qui utilise produits locaux, 20% bio, équilibrés. Très fiable. Bon retour des enseignants qui ont pris des repas.

- Pour toutes les écoles :

Privilégier les communications Klassly, plutôt que les communications papier (parents séparés, enfants qui perdent ou oublient de faire suivre aux parents), ou doubler les communications papier d'une publication Klassly.

Les enseignants privilégient Klassly pour la communication sauf pour les documents à remplir.

A voir la possibilité de rajouter un format numérique sur Klassly pour ces documents à remplir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

À Soulié, le 5-11-2024

Le Secrétaire de séance Patricia GENDRE



Les Directeurs du RPI
Mme VAUSSOURD Florence

Mme LEBOURDAIS Agnès

M.HAWES Sébastien



Transmission à : Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ; Maire de Soultré et d'Ardenay sur Merize et
Mairesse de Nuillé Le Jalais ; affichage devant les écoles et diffusion sur klassly ; copie dans le cahier des PV des
Conseils d'École.